

## **Actualités de l'éthique Semaine 12**

### **Vers un projet de loi sur la rémunération des dirigeants du secteur privé**

Le 21 mars, Najat Vallaud-Belkacem, porte-parole du gouvernement, a annoncé qu'une loi visant à plafonner la rémunération des dirigeants des entreprises du secteur privé sera promulguée pour l'été 2013. Le dispositif sera différent de celui qui encadre les rémunérations des dirigeants des entreprises publiques (plafonnement à 450 Keuros par an), la loi veillera, selon la porte-parole du gouvernement, à accroître la transparence dans les rémunérations.

### **Le Sénat met les bonus bancaires sous pression**

Le 22 mars, le Sénat a adopté en première lecture le projet de séparation et de régulation des activités bancaires qui devrait être voté en deuxième lecture en juin. Le texte prévoit notamment l'encadrement des rémunérations des dirigeants de banque à travers la consultation de l'AG sur leur rémunération, et dans certains cas la réduction ou suppression des rémunérations variables.

### **HSBC soupçonnée aussi en Argentine**

L'administration fiscale fédérale argentine (AFIP) a annoncé lundi 18 mars qu'elle avait déposé plainte le 4 février contre HSBC. La plainte porte notamment sur des actes de blanchiment d'argent et de la fraude fiscale. L'an dernier, la banque a été sanctionnée pour les mêmes motifs de 1,9 G\$ par les autorités américaines.

### **Canada : des récompenses pour les whistleblowers**

Le 21 mars, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a annoncé qu'elle souhaitait instaurer une politique de récompense pour encourager la dénonciation des cas d'évasion fiscale : l'agence pourra verser des récompenses à des particuliers possédant des renseignements sur des cas de fraude fiscale internationale de grande ampleur. A la manière de la Security and Exchange Commission (SEC) aux Etats-Unis pour les cas de corruption, plus les sommes récupérées seront importantes, plus la récompense sera élevée.

### **Keyloggers : la CNIL rappelle le principe d'interdiction**

Dans un communiqué du 20 mars, la CNIL a rappelé l'interdiction d'utilisation des « keyloggers » dans le contexte professionnel. Les keyloggers sont ces logiciels intrusifs permettant d'enregistrer et retranscrire les frappes effectuées par le salarié sur son clavier. La seule exception au principe d'interdiction est la justification par l'entreprise d'un « *impératif fort de sécurité* » et l'information spécifique des salariés concernés par ce type de surveillance. Selon une doctrine constante de la CNIL, cette « *surveillance exercée sur les salariés ne doit pas porter une atteinte disproportionnée à leurs droits* ». La CNIL a reçu, depuis 2012, plusieurs plaintes de salariés qui dénonçaient l'installation, réelle ou supposée, sur leur poste informatique de dispositifs, du type « keylogger ».

### **Un cartel de la cosmétique sanctionné en Allemagne**

Le Bundeskartellamt a annoncé le 18 mars qu'il avait sanctionné d'une amende de 39 meuros plusieurs fabricants de produits cosmétiques de grande consommation pour entente entre 2004 à 2006. Dans ce dossier, neuf sociétés avaient déjà été sanctionnées, cette nouvelle amende concerne six autres : L'Oréal, Procter & Gamble, GlaxoSmithKline, Beiersdorf et Erdal-Rex. Colgate-Palmolive qui a dénoncé le cartel a échappé à l'amende.

## **France : loi en préparation sur les conflits d'intérêt**

Le 13 mars, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a réaffirmé la volonté du gouvernement de lutter contre les conflits d'intérêt. Le Premier ministre a annoncé que le gouvernement préparait plusieurs projets de loi sur ce sujet et qui concernent aussi bien les fonctionnaires que les ministres et parlementaires. Dans le précédent rapport remis au Président Hollande en 2012 plusieurs recommandations avaient été faites en ce sens, notamment la création d'une autorité de déontologie et la mise en place d'un système d' « *alerte éthique* » sur le modèle des « *lanceurs d'alerte* ».

## **BHP Billiton soupçonné de corruption à l'occasion des jeux olympiques de Pékin**

Le site du New York Times a fait état le 14 mars d'enquêtes diligentées en Australie et aux Etats Unis pour corruption présumée à l'encontre du géant minier BHP Billiton. La firme qui avait fourni le métal destiné aux médailles des jeux olympiques avait invité des notables et des clients chinois à l'occasion de l'événement. BHP Billiton se défend de n'avoir enfreint aucune loi à cette occasion.

## **The Wall Street Journal accusé de faits de corruption en Chine**

Le 17 mars, le *Wall Street Journal* (WSJ) a révélé faire l'objet d'une enquête pour corruption en Chine par la justice américaine. Depuis l'année dernière, suite aux allégations d'un whistleblower, la justice américaine enquête sur de potentiels faits de corruption de salariés du bureau du WSJ en Chine envers des responsables chinois afin d'obtenir des informations.

## **Discrimination : une initiative atypique de Disneyland Paris**

Selon un post du 14 mars du site Novethic, Disneyland Paris a mis en place une instance d'écoute pour la gestion des plaintes relatives à des cas de discrimination, elle est animée par une quarantaine de salariés volontaires de l'entreprise ayant suivi une formation ad hoc. Cette initiative est vivement critiquée par les responsables syndicaux.

## **« La Baleine de Londres » : JPMorgan étrillé par un comité du Sénat américain**

Le sous-comité permanent des enquêtes du Sénat américain a commencé, le 13 mars, à auditionner des dirigeants de JPMorgan Chase au sujet des pertes de 6 G\$ du trader surnommé « la Baleine de Londres ». Pour le président du sous-comité, Carl Levin, ce qui a été présenté comme une faute d'un trader est en réalité la conséquence de nombreux dysfonctionnements du contrôle et de la dissimulation volontaire de risques réels parfaitement connus des hauts dirigeants de la banque.